



## Conseil d'administration

317<sup>e</sup> session, Genève, 6-28 mars 2013

GB.317/PFA/INF/5

Section du programme, du budget et de l'administration

PFA

**POUR INFORMATION**

### **Informations sur la performance du BIT: Améliorations qualitatives en matière de présentation des résultats**

**Résumé:** Le présent document fait le point sur les travaux réalisés par le Bureau pour améliorer la présentation des résultats des programmes de l'OIT, tels qu'ils figurent dans le rapport biennal sur l'exécution du programme. Ces travaux doivent servir de base à l'élaboration du rapport *Exécution du programme de l'OIT 2012-13*.

**Unité auteur:** Bureau de programmation et de gestion (PROGRAM).

**Documents connexes:** Aucun.

## Introduction

1. A sa 313<sup>e</sup> session (mars 2012), le Conseil d'administration a examiné le rapport *Exécution du programme de l'OIT 2010-11*<sup>1</sup>. Tout en reconnaissant les progrès accomplis dans l'évaluation et la présentation des résultats obtenus par les programmes de l'OIT dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, le Conseil d'administration a demandé au Bureau «de continuer à examiner ses procédures de mesure et de communication de données» et «de veiller à ce que les futurs rapports sur l'exécution du programme comportent des recommandations plus précises ... de sorte que les membres du Conseil d'administration puissent centrer leurs efforts sur les progrès réalisés par rapport à des mesures de la performance clés et significatives, comprenant des résultats et des mesures qualitatives»<sup>2</sup>.
2. Dans l'attente d'un examen approfondi des indicateurs de résultats et de réalisations dans le prochain cadre stratégique pour l'après-2015, le Bureau a choisi de tester à titre expérimental des critères révisés pour améliorer la qualité de la présentation des résultats. Le présent document donne des exemples d'informations illustrant la nature et la portée de ces critères, sur la base des conclusions d'un exercice pilote mené par le Bureau à la fin de 2012.

## Nature et portée des informations améliorées sur les résultats

3. L'objet de l'exercice pilote a été de tester la faisabilité et la pertinence des critères révisés de présentation des résultats. L'exercice a fait intervenir quatre équipes chargées des résultats au siège. Chaque équipe a effectué une analyse de l'évaluation et de la présentation des résultats comprenant, tout d'abord, une orientation sur les nouveaux critères, puis une analyse, par les équipes, des résultats obtenus, ainsi qu'un examen par les pairs et un examen d'assurance qualité. Les nouveaux critères ont été appliqués comme s'il s'agissait de procéder à l'évaluation des résultats pour la période biennale 2010-11.
4. Les nouveaux critères doivent permettre de recueillir de façon plus systématique des informations sur la qualité des résultats obtenus tout en montrant clairement la contribution du Bureau – à différents niveaux – à l'obtention des résultats et, à terme, aux progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques de l'OIT. Ceci permettra également d'attribuer de façon plus précise les résultats découlant des actions de l'OIT. Le tableau ci-dessous résume ces critères.

<sup>1</sup> Documents GB.313/PFA/1 et GB.313/PFA/1(Add.).

<sup>2</sup> Document GB.313/PFA/PV/Projet.

## Aperçu des nouveaux critères

	Raison d'être	Evaluation
<b>Ensemble des progrès accomplis dans les Etats Membres</b>	Données contextuelles sur les tendances récentes et les défis à venir pour progresser vers la réalisation des quatre objectifs stratégiques.	Données factuelles sur les progrès réalisés globalement et les problèmes à régler, par région, dans les domaines couverts par les objectifs stratégiques.
<b>Résultats les plus significatifs produits par l'OIT</b>	Eléments d'appréciation sur la pertinence et l'utilité de l'exécution du programme de l'OIT.	Informations sur les produits et services mondiaux, régionaux ou nationaux les plus importants fournis par le Bureau, et brèves précisions sur les effets ou les avantages observés.
<b>Contribution aux résultats à l'échelon national</b>	Eléments d'appréciation sur l'efficacité du soutien du BIT à l'obtention de résultats dans les Etats Membres.	Informations sur la nature du soutien apporté par le BIT (ce qu'a fourni le Bureau) et informations sur la mesure dans laquelle cette assistance a permis d'obtenir les résultats qui sont présentés comme un objectif (cible) atteint par rapport aux critères de mesure définis.

5. On trouvera dans l'annexe au présent document des exemples illustrant la nature et la portée des informations compilées selon les critères susmentionnés.

## Conclusion

6. L'exercice pilote a confirmé la valeur ajoutée de l'approche soulignée plus haut pour mieux faire comprendre les résultats découlant des actions de l'OIT. Le Bureau a l'intention d'appliquer ce type d'approche lors de la préparation du rapport *Exécution du programme de l'OIT 2012-13* afin de fournir des données plus détaillées sur ce qui a été réalisé en ce qui concerne chaque résultat.

Genève, le 5 février 2013

## Annexe

### Exemples illustrant l'amélioration des informations sur la performance

#### a) *Aperçu de l'ensemble des progrès réalisés dans les États Membres, par objectif stratégique*

Le tableau 5 des Propositions de programme et de budget pour 2014-15 donne un exemple de la nature et la portée des informations qui seraient présentées sur cette question.

#### b) *Produits mondiaux*

Principaux résultats	Effets ou avantages observés
La base de données sur les législations régissant les conditions de travail et d'emploi a été encore enrichie, fournissant des informations sur 150 États Membres, et la base de données mondiale sur les salaires a été développée, fournissant des données sur 122 États Membres.	La base de données mondiale sur les salaires confirme la position de l'OIT comme centre mondial d'échange d'informations en matière de statistiques salariales. Cela contribue directement au travail d'élaboration de politiques, par exemple sur la fixation des salaires minima dans les pays. La base de données juridiques offre aussi un «guichet unique» pour les informations sur la législation relative à la durée du travail, aux salaires minima et à la protection de la maternité.
Une formation sur les politiques salariales a été dispensée à 264 participants de 28 États Membres par l'intermédiaire du Centre international de formation de Turin (Centre de Turin).	Des cours mondiaux de formation sur l'élaboration de politiques salariales efficaces ont été organisés en collaboration avec le Centre de Turin, outre des cours de formation régionaux – à la fois à Turin et dans les régions – et une formation personnalisée fournie sur demande à l'échelon national. Ces cours ont contribué à renforcer le réseau mondial de spécialistes des questions salariales et la capacité des mandants à concevoir des politiques salariales efficaces.
Développement de l'entrepreneuriat féminin: Un module de formation conçu spécifiquement pour les besoins des femmes chefs d'entreprise a été adapté et traduit pour être mis en place dans un plus grand nombre d'États Membres.	Au total, 25 États Membres ont utilisé le module et 60 000 femmes chefs d'entreprise ont pu en bénéficier, ce qui a permis d'observer dans de nombreux cas une hausse des ventes et des profits. Une étude d'impact réalisée en République démocratique populaire lao a montré que les bénéfices mensuels des entreprises dirigées par des femmes ont augmenté de 50 pour cent et que les ventes de ces entreprises ont été multipliées par quatre après la formation.

c) **Résultats à l'échelon national**

**Indicateur 5.1:** Nombre d'Etats Membres où les mandants tripartites, avec l'appui du BIT, adoptent des politiques ou mettent en œuvre des stratégies propres à promouvoir des conditions de travail meilleures ou plus équitables, notamment pour les travailleurs les plus vulnérables.

**Mesure**

Pour être pris en compte, les résultats doivent répondre à au moins deux des critères suivants:

1. Les mandants tripartites ont adopté un plan d'action national qui couvre les principales priorités en matière de conditions de travail, notamment pour les travailleurs les plus vulnérables.
2. Des législations ou des réglementations nouvelles ou modifiées, des politiques ou des programmes nationaux ou sectoriels sont adoptés pour améliorer les conditions de travail, notamment pour les travailleurs les plus vulnérables, dans un ou plusieurs secteurs spécifiques: protection de la maternité; comment concilier travail et vie familiale; travail domestique; temps de travail et organisation du travail.
3. Une campagne de diffusion de l'information ou de sensibilisation pour améliorer les conditions de travail est lancée par un ou plusieurs des mandants tripartites dans un ou plusieurs domaines spécifiques: protection de la maternité; comment concilier travail et vie familiale; travail domestique; temps de travail et organisation du travail.
4. Une stratégie de formation pour améliorer les conditions de travail est mise en œuvre par un ou plusieurs des mandants tripartites dans un ou plusieurs domaines spécifiques: protection de la maternité; comment concilier travail et vie familiale; travail domestique; temps de travail et organisation du travail.

Pays/résultats du programme par pays	Critères de mesure	Résultats obtenus	Contribution du BIT
<p><b>Liban/LBN151:</b> Protection des droits au travail pour les travailleurs domestiques par l'élaboration et l'application d'une législation et de politiques conformes aux normes internationales du travail.</p>	<p>2, 3</p>	<p>Le ministère du Travail a adopté et diffusé un contrat uniforme pour les travailleuses domestiques migrantes. Il a apporté son appui à un fascicule sur les droits et obligations des travailleurs domestiques, diffusé auprès des dirigeants communautaires dans le cadre d'une campagne d'information.</p>	<p>Fourniture d'un appui technique au ministère du Travail tant pour la rédaction que pour la mise en œuvre du contrat uniforme pour les travailleurs domestiques. Des observations de fond de l'OIT sur le projet de législation ont été incorporées dans le contrat définitif, et une assistance complémentaire du BIT a été demandée pour mieux aligner ledit contrat sur les normes internationales en 2012-13.</p> <p>Des données, ainsi qu'une aide à la rédaction et à l'édition, ont aussi été fournies au Comité directeur national pour la protection des travailleuses domestiques migrantes aux fins de l'élaboration du fascicule sur les droits. Les avis du BIT ont été largement utilisés pour élaborer le concept final et le contenu de ce guide.</p>

**Indicateur 5.2:** Nombre d'Etats Membres qui, avec l'appui du BIT, renforcent leurs capacités institutionnelles pour mettre en œuvre des politiques salariales saines.

**Mesure**

Pour pouvoir être pris en compte, les résultats doivent pouvoir répondre à au moins un des critères suivants:

1. Un mécanisme de contrôle et de collecte de données salariales est mis en place ou renforcé pour accroître la quantité de données disponibles et accessibles sur les salaires moyens, la part salariale, les inégalités de salaire ou d'autres indicateurs salariaux d'un nouveau type.
2. Des législations, réglementations ou politiques sont adoptées qui relèvent le salaire minimum (au niveau national ou sectoriel), qu'il ait été fixé par la loi ou par la négociation collective.
3. Des mesures pour améliorer la pratique de fixation des salaires sont mises en œuvre dans les secteurs public et privé, notamment la création ou la revitalisation d'un organe tripartite au niveau national ou de mécanismes de négociation salariale à différents niveaux.
4. Un groupe d'experts des questions salariales, formé dans le cadre d'un programme de renforcement des capacités mis en place par l'OIT, est employé par le ministère du Travail, par des organisations d'employeurs ou de travailleurs ou par des établissements universitaires s'occupant des questions relatives à la politique salariale.

Pays/résultats du programme par pays	Critères de mesure	Résultats obtenus	Contribution du BIT
<p><b>Chine/CHN153:</b> Les mécanismes de négociation collective sont renforcés, et le cadre de politique salariale est encore amélioré afin de garantir une répartition équitable des fruits du développement économique.</p>	<p>2</p>	<p>Le gouvernement a mis au point des mesures pour assurer une meilleure coordination entre les provinces en ce qui concerne la fixation des salaires minima, et améliorer l'application de ces salaires. Ces initiatives se retrouvent dans le nouveau plan économique quinquennal (douzième plan, 2011-2015) qui vise à réduire les inégalités, à améliorer les revenus des pauvres et, par là, à stimuler la demande intérieure.</p>	<p>L'OIT et le ministère des Ressources humaines et de la Sécurité sociale ont conjointement commandé plusieurs études théoriques et organisé une série d'ateliers tripartites centrés sur les thèmes suivants: 1) réglementation salariale; 2) systèmes de salaire minimum; enfin 3) création d'un environnement favorable à la négociation collective. Les résultats des ateliers sur les salaires ont été intégrés dans le nouveau plan économique quinquennal (notamment en ce qui concerne les salaires minima) et servent également de base pour le dialogue social sur les nouvelles politiques relatives à la négociation collective. A la suite des travaux accomplis en 2010-11, la Chine a demandé une aide supplémentaire pour améliorer encore ses politiques salariales en 2012-13.</p>